Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-21

OBJET : DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EN RAISON DE LA CANICULE

Le Maire de la commune de Maisdon sur Sèvre,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2,

Vu de le code la sécurité intérieure et notamment son article L731-3

Vu l'arrêté du ... portant élaboration du PCS

Vu le déclenchement par le Préfet de Loire-Atlantique du plan ORSEC vague de chaleur niveau rouge ;

Vu le placement par Météo-France du Département de Loire-Atlantique en vigilance route à compter du dimanche 21 Juin 12 h 00,

Considérant les risques pour la santé publique, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des problèmes de santé préexistants, qui sont les plus vulnérables aux effets de la chaleur;
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la protection de la population, la mobilisation des services de secours et l'organisation des secours communaux;

ARRETE

Article 1er : Le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde pour cause de canicule exceptionnelle à compter du lundi 22 Juin 2026.

Article 2 : Les dispositions du Plan Communal de Sauvegarde incluent, mais ne sont pas limitées à, l'ouverture de la bibliothèque climatisée aux personnes vulnérables (notamment les élèves de l'école et de l'accueil périscolaire), la vérification du bien-être des personnes vulnérables, l'information à la population sur les mesures de précaution à prendre, l'adaptation du fonctionnement des services et la mise en place du matériel de rafraichissement ; ventilateurs et brumisateurs au service enfance, à l'école... etc.

Article 3 : Les différents services de la commune sont chargés de la mise en œuvre de ce plan.

Fait à Maisdon sur Sèvre, le 22 Juin 2026

Le Maire,



Stéphanie SOURISSEAU.